



A I D H D E S

International Association for Human Rights and Social Development

Par courriel

DFAE

A l'attention de

Ignacio CASSIS

Conseiller Fédéral

kommunikation@eda.admin.ch

3003 - Berne

Genève, le 3 octobre 2025

Concerne : Protection urgente et mesures à l'encontre des violations graves du droit international par l'État d'Israël

Monsieur le Conseiller Fédéral,

L'**Association Internationale des Droits de l'Homme et Développement Social (AIDHDES)** exprime sa plus vive préoccupation face à la détention arbitraire de M. Rémy PAGANI, ancien maire de Genève et candidat au Conseil d'État genevois, ainsi que d'autres citoyens suisses participant à la flottille internationale en solidarité avec le peuple palestinien.

Depuis le 1er octobre 2025, toute communication avec eux est interrompue, et leur état de santé et de sécurité demeure inconnu. Cette situation constitue une violation grave de ses droits fondamentaux, protégés tant par la **Constitution fédérale de la Confédération suisse (art. 5, art. 7 et art. 36)** que par les engagements internationaux de la Suisse au titre du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 9 et 12)**, de la **Convention de Vienne sur les relations consulaires (art. 36)** et des **Conventions de Genève**.

Au vu de la gravité des faits et des obligations de la Suisse en matière de protection diplomatique, nous vous demandons :

1. Mise en œuvre immédiate de protection

De donner à titre d'exception l'immunité diplomatique aux citoyens suisses détenus dans la flottille humanitaire SUMUD par l'État d'Israël et d'intervenir sans délai auprès de ses autorités afin d'obtenir des informations précises sur le lieu de détention, l'état de santé et la situation juridique des citoyens helvétiques, ainsi que d'assurer son rapatriement rapide et en sécurité vers la Suisse.

2. Sanctions ciblées à l'encontre de l'État d'Israël

Conformément à la **Loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (Embargo, RS 946.231)**, nous vous exhortons à engager le Conseil fédéral à prononcer des mesures restrictives à l'encontre de l'État d'Israël, en réponse à ses



A I D H D E S

International Association for Human Rights and Social Development

actes constitutifs de **génocide (Convention de 1948, art. II)**, de **terrorisme d'État**, et de **violations systématiques des droits humains** touchant non seulement le peuple palestinien, mais également des ressortissants suisses.

Par ailleurs, il serait plus que pertinent que la Suisse bloque l'achat des drones israéliens pouvant être achetés auprès d'autres fournisseurs qui respectent le droit international et qui ne sont pas aux yeux de ce dernier, accusés de crimes contre l'humanité par des instances judiciaires internationales. Mettre un terme également à toute coopération militaire, universitaire et commerciale.

3. **Recours aux mécanismes multilatéraux**

Nous appelons le DFAE à :

- Saisir d'urgence le **Conseil des droits de l'homme des Nations Unies** et le **Comité international de la Croix-Rouge**, afin qu'ils exercent la pression nécessaire pour obtenir la libération immédiate des membres de la flottille.
- Demander l'ouverture d'une enquête internationale indépendante sur les attaques en haute mer, en vertu de la **Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM, art. 87 et 89)**.
- Soutenir une saisine de la **Cour pénale internationale** concernant la responsabilité pénale des autorités israéliennes dans ces violations graves.

4. **Renforcement de la responsabilité de la Suisse**

La Suisse, en tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève et siège de multiples institutions internationales, a le devoir moral et juridique de défendre l'intégrité de ses citoyens et de promouvoir la primauté du droit international face aux logiques de guerre et d'impunité. Une absence de réaction ferme ne pourrait être interprétée que comme une complicité tacite.

Dit cela, vous prions d'agir avec toute la diligence nécessaire afin que la Suisse se montre fidèle à sa tradition humanitaire et à ses engagements internationaux.

Demeurant disponibles pour tout échange constructif dans le cadre de cette action urgente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre plus haute considération.

Association Internationale pour
les Droits de l'Homme et le
Développement Social

